

# Bilan d'activité 2017

## Le mot de la présidente

Geneviève  
Verley-Cheynel

**L'**année 2017 a confirmé une nouvelle fois le niveau d'activité élevé de la juridiction nîmoise, tant par le nombre d'entrées, qui demeure soutenu, que par le nombre d'affaires traitées. La création de la 4<sup>e</sup> chambre et l'engagement toujours sans faille de l'ensemble des membres du tribunal lui ont permis de renouer avec un taux de couverture positif, qui a conduit à mettre un frein au mouvement d'accroissement du stock observé depuis trois ans.

Son organisation actuelle se révèle adaptée à son flux d'activité, et la relative accalmie constatée dans la croissance des entrées, si elle se confirme, permet d'envisager une réduction du stock de dossiers en instance, qui demeure chargé mais dont la part des affaires de plus de deux ans est inférieure à 1,2 %. Pour autant la juridiction a su traiter avec la célérité requise les référés urgents, malgré une forte hausse de ces procédures.

La juridiction a poursuivi pleinement son ouverture sur l'extérieur et approfondi ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. Afin de favoriser un mode alternatif de règlement des différends, des procédures de médiation ont été entreprises avec succès.

**3 963**

affaires enregistrées,  
une baisse de 2,6%  
par rapport à 2016

**4 073**

affaires jugées,  
une hausse de 15,4%  
par rapport à 2016

**10 m 5 j**

est le délai prévisible  
moyen de jugement,  
une hausse de 7 %  
de 2007 à 2017



- 9,6 % Contentieux fiscaux
- 16,2 % Étrangers
- 15,7 % Fonctionnaires et agents publics
- 16,3 % Contentieux sociaux
- 5,1 % Police
- 11,9 % Environnement, urbanisme et aménagement
- 25,3 % Autres

## Nombre d'affaires en données nettes

